

La règle des 4R

Florence Parly a décidé, ce jeudi 7 mai, de la mise en œuvre d'un Plan de remontée progressive de l'activité du ministère des Armées qui repose sur deux principes : **préserv**er la **santé** du personnel, celle de leur famille, et plus largement celle des Français ; et **poursuivre les missions** essentielles du Ministère. Il est mis en œuvre suivant la règle des 4R (Rigueur, Réalisme, Résilience et Réversibilité) et vise à reprendre les activités suspendues ou fortement ralenties pendant la période de confinement.

Priorité au recrutement et à la préparation opérationnelle

Sur le plan des ressources humaines, le recrutement, la formation et la réalisation du plan annuel de mutation, qui concerne l'été prochain, plus de 16 000 militaires et leur famille, sont les priorités absolues du ministère.

Sur le plan opérationnel, la remontée en puissance de l'entraînement et de la préparation opérationnelle des unités qui seront déployées en opération constitue un jalon incontournable pour la poursuite des missions. Enfin, les opérations liées aux programmes d'armement et équipements, qu'il s'agisse du maintien en condition opérationnelle ou de la livraison des nouveaux matériels, doivent remonter en puissance pour permettre la continuité des engagements opérationnels des armées et soutenir la relance économique.

Une reprise progressive avec des premières expérimentations rapides

L'ensemble des entités du ministère est mobilisé pour mettre en œuvre cette remontée progressive d'activité. A titre d'exemples :

- La ministre des Armées a autorisé la réouverture des [Centres d'information et de recrutement des forces armées \(CIRFA\)](#) pour qu'ils soient en mesure de reprendre le recrutement dès le 11 mai.
- À Lorient, l'École des fusiliers marins (ECOFUS) relance ses premières formations, spécialisées dans un premier temps, pour un groupe d'une vingtaine de marins, afin d'expérimenter les mesures d'organisation qui pourront être élargies par la suite.
- Sur la base aérienne 107 de Saint-Dizier (52), l'Escadron de soutien technique aéronautique adapte son plan de continuité d'activité pour expérimenter les mesures organisationnelles et sanitaires avec un accroissement progressif de son activité.

Les plans de reprise progressive de l'activité de chaque entité du ministère (armées, directions et services) ont fait l'objet d'une présentation systématique aux organisations syndicales à travers les instances représentatives du personnel.

Le Conseil supérieur de la fonction militaire en a également été informé.

Des règles sanitaires claires et adaptables

Le télétravail restera massivement utilisé partout où cela est possible, tandis que les situations personnelles (personnes fragiles, contrainte de garde d'enfants etc.) continueront d'être prises en compte. La progressivité et la réversibilité du processus permettront de faire face à l'éventuelle résurgence de l'épidémie au sein du ministère.

Des masques pour tous

Le ministère des Armées fournira à chaque agent, civil ou militaire, une dotation initiale en masques homologués grand public. Le port de ce masque sera obligatoire pour les activités exercées dans des espaces contraints où les mesures de distanciation ne peuvent pas être rigoureusement garanties (maintien en condition opérationnelle dans des ateliers où l'espace est limité, personnel de restauration, circulation en véhicules opérationnels...). Les soignants du Service de santé des armées (SSA) ainsi que les malades continueront d'être équipés de masques selon les normes sanitaires en vigueur.

Détecter le plus tôt possible la maladie grâce aux tests virologiques (PCR)

Le ministère des Armées mettra l'accent sur l'identification et l'isolement précoce des malades pour rompre au plus vite les chaînes de transmission du virus. Les personnels présentant des symptômes pourront être immédiatement pris en charge par le SSA qui prescrira un diagnostic par test virologique PCR. En cas de maladie, ils seront mis en isolement sanitaire selon les recommandations en vigueur. Les sujets contacts seront identifiés, seront mis en quatorzaine et bénéficieront d'un dépistage systématique par PCR. L'isolement et la quatorzaine pourront se dérouler à domicile ou, le cas échéant, au sein d'emprises militaires. Les agents civils et militaires du ministère et leur famille auront accès, en plus de l'offre de soins habituelle fournie par le SSA, à un service de téléconsultation (24/7) mis en œuvre par le SSA qui permettra aux médecins de prescrire un test.

La mission continue

Au ministère des Armées, les missions n'ont jamais cessé. Durant toute la période de confinement, l'ensemble des missions essentielles au service de la protection des Français - dissuasion, protection de l'espace aérien et des emprises maritimes, opération Sentinelle, lutte contre le terrorisme au Sahel et au Levant - a été assuré avec professionnalisme et engagement. Le rythme de la préparation opérationnelle a été adapté pour préserver les qualifications nécessaires aux engagements futurs. Les activités des directions et services ont été poursuivies, notamment grâce au télétravail. Parallèlement au plan de remontée progressive de son activité, le ministère des Armées restera mobilisé, aux côtés des autres ministères, pour poursuivre la lutte contre l'épidémie de Covid-19.